

CROISSANCE SOUTENUE

Résultat net consolidé : + 221%

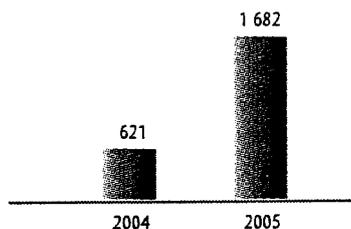


Les sociétés entrées dans le périmètre de consolidation d'Africa Gaz suite aux acquisitions opérées en 2005 n'ont été consolidées qu'à partir du second trimestre. A cet effet, le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation auraient été respectivement de 2.014 MDh et 251 MDh si le premier trimestre avait été pris en compte dans les comptes consolidés 2005.

Résultats consolidés au 31/12/2005

Le chiffre d'affaires de la société progresse de 171% durant l'exercice 2005, passant de 621 MDh à 1.682 MDh sous l'effet de la flambée des prix sur les marchés internationaux, de l'acquisition de parts de marché sur les segments distribution conditionné et emplissage, et de l'entrée dans le périmètre de consolidation d'Africa Gaz des sociétés acquises en 2005.

Evolution du Chiffre d'Affaires (En MDh)

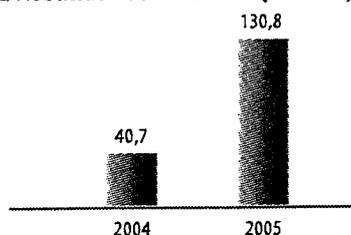


Le résultat d'exploitation progresse de 177,5% en 2005, atteignant 215 MDh contre 78 MDh auparavant, répercutant ainsi :

- Les efforts commerciaux fournis,
- L'évolution maîtrisée des charges,
- Les entrées dans le périmètre de consolidation opérées en 2005.

Le résultat net consolidé quant à lui passe de 41 MDh en 2004 à 131 MDh en 2005 sous l'effet de l'excellente performance du résultat d'exploitation et de l'augmentation de la contribution des sociétés mises en équivalence. Le résultat net par action s'élève quant à lui à 38 dh en 2005.

Evolution du Résultat Net Consolidé (En MDh)



Ces résultats favorables se traduisent notamment à travers :

- Une amélioration de la marge opérationnelle qui passe de 12,5% en 2004 à 12,8% en 2005.
- Une évolution notable de la marge nette qui atteint 7,8% en 2005 contre 6,6% précédemment.

Principaux indicateurs Africa Gaz

En milliers de dirhams	2004	2005	% var.
Chiffre d'affaires	621 117	1 682 273	170,8%
Résultat d'exploitation	77 579	215 273	177,5%
Résultat net consolidé	40 708	130 765	221,2%
dont part du groupe	40 708	130 765	221,2%

En %	2004	2005	% var.
Marge d'exploitation	12,5%	12,8%	2,5%
Marge nette	6,6%	7,8%	18,6%

Perspectives d'avenir

Le leadership acquis par Africa Gaz suite à la prise de contrôle de Tissir Primagaz lui ouvre des perspectives inégalées de croissance. Ainsi, la matérialisation des gisements de synergies (portant aussi bien sur les coûts que sur les revenus) et la poursuite d'une croissance interne importante garantissent l'accélération de la création de valeur pour les actionnaires.

Les orientations stratégiques d'Africa Gaz se déclineront sur le terrain à travers l'implémentation des axes suivants :

- Consolidation des acquis et renforcement des parts de marché,
- Rentabilisation des investissements réalisés,
- Optimisation de la structure de coûts et de l'outil industriel,
- Suivi rigoureux du process de capture des synergies,
- Consolidation de la structure financière.

PUBLICATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS - AFRIQUIA GAZ

Bilan consolidé aux 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004

ACTIF (En milliers de dirhams)	31/12/2005	31/12/2004
Ecart d'acquisition	606 534	-
Immobilisations incorporelles	183	324
Immobilisations corporelles	1 344 814	442 100
Immobilisations financières	16 337	10 971
Titres mis en équivalence	100 134	21 840
Autres Immobilisations financières	8 635	26
Actif immobilisé	2 076 637	475 261
Autres actifs non courants	131 031	77 822
Impôts différés actif	34 536	7 143
Total des autres actifs non courants	165 567	84 965
Total Actif non courant	2 242 204	560 226
Stocks	132 181	8 404
Clients	739 464	263 374
Autres créances et comptes de régularisation	749 210	271 178
Actifs d'exploitation	1 620 855	542 956
Trésorerie Actif	148 610	31 063
Total des actifs courants	1 769 465	574 019
Total Actif	4 011 669	1 134 245
PASSIF (En milliers de dirhams)		
Capital	343 750	103 125
Prime d'émission	842 674	55 687
Réserves Consolidées	100 967	89 821
Résultat consolidés	130 765	40 708
Total Capitaux propres part du groupe	1 418 156	289 341
Minoritaires dans les réserves	-	-
Minoritaires dans le résultat	3	-
Total Capitaux propres	1 418 159	289 341
Dettes de financement à plus d'un an	428 434	102 824
Autres passifs non courants	290 595	133 302
Impôts différés - Passif	-	4 044
Total des passifs non courants	719 029	240 170
Fournisseurs et comptes rattachés	675 073	266 164
Dettes de financement à moins d'un an	14 919	8 194
Autres dettes et comptes de régularisation	233 937	48 860
Dettes d'exploitation	923 929	323 218
Trésorerie et équivalents	950 552	281 516
Total des passifs courants	1 874 481	604 734
Total Passif	4 011 669	1 134 245

Annexes aux comptes consolidés

Note 1 : PRINCIPES, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Le groupe Afriquia Gaz a pour objet l'importation, la reprise en raffinerie, l'entreposage, la consignation et la distribution des gaz de pétrole liquéfiés. Le Groupe Afriquia Gaz dispose de plusieurs Centres Employeurs situés à Marrakech, Beni Mellal, Jorf et Mohammedia et exploite également les Centres d'Emplissage des sociétés du Groupe Akwa notamment ceux d'AB Gaz, Maghreb Gaz et Tadla Gaz. Le nom générique Afriquia Gaz est utilisé pour désigner l'ensemble du groupe constitué par la société mère Afriquia Gaz S.A. et toutes ses filiales. Les états financiers consolidés sont présentés en dirhams et toutes les valeurs sont arrondies en milliers le plus proche sauf indication contraire. Ils intègrent les comptes de la société Afriquia Gaz et de ses filiales après élimination des principaux rubriques et transactions intragroupes.

1.1 Principaux faits marquants

- Au cours de l'exercice 2005, la société Afriquia Gaz S.A. a procédé à l'acquisition des titres du capital des sociétés Sodipit S.A. (à hauteur de 100%) et Primagaz Holding Maroc S.A. (à hauteur de 99,99%) laquelle détient 50% des titres de la société Tisir Primagaz S.A. Les 50% des titres restants de cette dernière ont été acquis par Afriquia Gaz S.A. auprès de la société du groupe Akwa Afriquia SMDC S.A.
- Les comptes consolidés intègrent les comptes de Primagaz Holding Maroc et de Sodipit à partir du 1er avril 2005. L'intégration de ces filiales à partir du 1er janvier 2005 aurait entraîné une augmentation du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation respectivement de 332 MDH et de 36 MDH par rapport aux résultats présentés dans les comptes consolidés annexés.
- Réalisation d'une augmentation de capital par émission de 2 406 250 actions selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour un montant total de 1 035 MDH.
- Arrivée à échéance de l'emprunt obligataire contracté en juillet 2002 pour 70 MDH. En juillet 2005, Afriquia Gaz S.A. a procédé à l'émission de 4 000 titres obligataires d'une valeur nominale unitaire de 100 000 dirhams. Le montant global de l'emprunt obligataire s'élève à 400 MDH.

1.2 Conformité aux normes comptables

Les comptes consolidés annuels du Groupe Afriquia Gaz sont établis suivant les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS tels qu'adoptés par l'Union Européenne à la date du 31 décembre 2005 et en application de la loi n° 52-01 modifiant et complétant le Dahir portant loi n° 1-93-211 du 21 septembre 1993. Les comptes consolidés ci-joints comprennent le bilan, le compte de résultat et des notes annexes résumées et ne présentent donc pas l'ensemble des informations exigées par les normes IFRS. A ce titre, ne sont pas notamment inclus, le résultat net dilué par action, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et les notes annexes détaillées incluant l'information pro forma permettant la comparaison à périmètre constant des résultats 2004 et 2005.

1.3 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations sont les provisions pour litiges, les provisions pour restructuration et les dépréciations pour créances clients.

1.4 Périmètre et méthodes de consolidation

L'ensemble des entreprises contrôlées, exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles est exercée une influence notable et dont la contribution au chiffre d'affaires, à l'endettement net ou aux actifs d'exploitation représente une part significative des montants consolidés, est consolidé.

Une entreprise doit être incluse au périmètre de consolidation à compter de la date de prise de contrôle ou d'exercice de l'influence notable. Une entreprise détenue par une société du Groupe mais dans laquelle la société ne peut exercer ni un contrôle exclusif, ni une influence notable, ni un contrôle conjoint ne doit pas être consolidée. Les sociétés dans lesquelles Afriquia Gaz exerce un contrôle durable de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles Afriquia Gaz, détient plus de 20% des droits de vote sans en avoir le contrôle exclusif, ou dans lesquelles elle exerce un contrôle conjoint, sont mises en équivalence.

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes ou de des situations arrêtés au 31 décembre 2005, à l'exception de Primagaz Holding Maroc qui clôture ses comptes annuels au 30 juin. A la date du 31 décembre 2005, les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation se détaillent comme suit :

Titres	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation	Exercices
Afriquia Gaz	100%	100%	Intégration globale	2004 et 2005
Tisir Primagaz	100%	100%	Intégration globale	1er avril 2005
Primagaz Holding Maroc	99,99%	99,99%	Intégration globale	1er avril 2005
Sodipit	100%	100%	Intégration globale	1er avril 2005
Salom Gaz	20%	20%	Mise en équivalence	1er avril 2005
Gazafic	50%	50%	Mise en équivalence	1er avril 2005
Stogaz	50%	50%	Mise en équivalence	2004 et 2005
Omnium Stockage	100%	100%	Intégration globale	2004 et 2005
Afriquia Management	25%	25%	Mise en équivalence	2004 et 2005

Compte de produits et charges du 1er janvier au 31 décembre 2005 et 2004

(En milliers de dirhams)	31/12/2004	31/12/2005
Produits des activités ordinaires	1 682 273	621 117
Autres produits	18 941	7 325
Coût des biens et services vendus	-1 185 359	-459 564
Charges de personnel	-78 156	-12 484
Autres Charges d'exploitation	-99 671	-40 483
EBITDA	338 028	115 911
Dotations d'exploitation	-122 755	-38 332
Résultat d'exploitation (EBIT)	215 273	77 579
Coût de l'endettement financier net	-37 247	-16 903
Autres charges et produits financiers	-226	-194
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	177 800	60 482
Quote part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	19 583	1 620
Impôts sur les résultats	-66 618	-21 394
Résultat net consolidé	130 765	40 708
Dont part du groupe	130 765	40 708
Dont part minoritaires	0	0
Résultat net par action	38	39

Abdelkhalil ALMECHATT Abdelhah RHALLAM
Comptex & Lybrand (Maroc) S.A. FIDECCO
101, Bd MAMIRA AL KHADRA - CASABLANCA 124, Bd RAHAL EL MERRINI - CASABLANCA

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2005

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous avons procédé à un examen limité des comptes annuels consolidés, ci-joints, lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges et des notes annexes résumées du Groupe Afriquia Gaz au terme de l'exercice 2005 couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2005.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes exigent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annexes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliqués aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moindres que qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Les comptes consolidés annuels ont été établis en application de la loi n° 52-01 modifiant et complétant le Dahir portant loi n° 1-93-211 du 21 septembre 1993 selon les principes de comptabilisation et d'évaluation du référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2005. Les notes annexes résumées n'incluent pas l'information pro forma permettant la comparabilité entre les comptes consolidés au 31 décembre 2004 et les comptes consolidés au 31 décembre 2005.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits susceptibles d'enlever, de manière significative, la sincérité des informations contenues dans les comptes consolidés cités au premier paragraphe.

Sans remettre en cause le commentaire ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les options retenues pour la présentation des comptes annuels consolidés, lesquels n'incluent pas toutes les informations exigées par le référentiel IFRS permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Casablanca, le 17 avril 2006

Les Commissaires aux Comptes

Abdelkhalil ALMECHATT Abdelhah RHALLAM

1.5 Ecart d'acquisition et regroupements d'entreprises

- L'écart d'acquisition représente la différence entre :
 - le coût d'acquisition des titres, y compris les frais nets d'impôts, et
 - la juste valeur des actifs et passifs identifiables.
- Les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique « Ecart d'acquisition ».
- La valorisation de l'écart d'acquisition ne devient définitive qu'à l'issue d'un délai d'un an, postérieurement à la date d'acquisition. En application des dispositions prévues par la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont pas amorcés mais leur valeur est vérifiée au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est constatée.
- Afriquia Gaz n'a pas procédé à un test de dépréciation de la valeur du Goodwill résultant des nouvelles acquisitions de titres cités ci-dessus compte tenu du caractère récent de l'acquisition.

Note 2 : PRINCIPAUX IMPACTS LIES AU PASSAGE EN IFRS

- Les principaux effets liés à l'application des normes IFRS se détaillent comme suit :
 - Les conditions d'activation des charges à l'actif étant plus restrictives en IFRS, les immobilisations en non valeurs sont constatées en charges ;
 - Tel que stipulé par l'IFRS3, les frais liés à l'acquisition de titres (honoraires conseil juridique, comptable et frais relatifs aux évaluations de montage financier) sont inclus dans le coût du regroupement d'entreprises ;
 - Afriquia gaz a choisi l'option offerte par l'IAS 39 d'imputer les frais relatifs à l'opération d'augmentation du capital sur la prime d'émission ;
 - Tel que stipulé par l'IAS 39, la dette relative à l'emprunt obligataire a été comptabilisée nette des frais d'émission lesquels sont initialement portés en déduction du montant de la dette au passif ;
 - En conformité avec l'IAS 17, les actifs financés par des contrats de location financière (leasing) sont capitalisés pour la valeur des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure et la dette correspondante est inscrite en « dettes financières ». Ces actifs sont amortis de façon linéaire sur leur durée de vie d'utilité. Les dotations aux amortissements des actifs acquis dans le cadre de ces contrats sont comprises dans les dotations aux amortissements ;
 - La valeur du fond de commerce inscrite à l'actif des sociétés au niveau des comptes sociaux et qui ne répond pas aux critères requis par les normes IFRS pour leur activation a été annulée en consolidation ;
 - Afriquia Gaz a appliqué l'IAS 16.27 et l'interprétation SIC 23.B à 10 selon lesquels, chaque composant significatif destiné à être remplacé ou terme d'une durée prédéterminée plus courte que la durée d'utilisation de l'immobilisation prise dans son ensemble doit être : inscrit distinctement à l'actif ; et amorti sur sa propre durée d'utilité. L'approche par composants a été appliquée sur les immobilisations corporelles sujettes à des entretiens ou à des remplacements ;
 - Application des règles de présentation stipulées dans l'IAS 1 constant principalement à ventiler les éléments d'actif et passif du bilan entre courants / non courants et à distinguer au niveau du bilan passif les dettes financières à plus ou moins d'un an ;
 - Conformément à l'IAS 16, la durée d'utilité des immobilisations devrait refléter la durée de consommation des avantages générés par ces dernières. Aussi, la révision de la durée d'amortissement des sphères et citernes a été portée de 10 à 20 ans ;
 - Allongement des durées de reprises des consignations de 10 à 20 ans afin de les aligner sur les durées d'amortissements des bouteilles de gaz ;
 - Revue de la durée d'amortissements du matériel informatique de 6,5 ans à 5 ans ;
 - Constatation des impôts différés ;
 - Conformément à l'IAS 18, les ventes réalisées et qui n'ont pas pour objet d'augmenter les fonds propres de la société sont exclues du chiffre d'affaires et du coût d'achat. Ce retraitement n'a pas d'impact sur le résultat net.